



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 10 avril 2025

Objet : Révision Autorisation de Programme et Crédits de Paiement- Régie Autonome des Parcs et Stationnements

Date de la convocation : 28 mars 2025

Date d'affichage de la convocation : 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 26

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame POLISINI Ivana ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTTO François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Monsieur PAOLI Jean-François ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Monsieur MILANI Jean-Louis ; Monsieur DE ZERBI Alexandre ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame BELGODERE Danièle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame VIVARELLI-MARI Jérôme à Monsieur GRASSI Didier ;
Madame ORSINI SAULI Laura à Monsieur LUCCIONI Don-Petru ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur FABIANI François à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur TIERI Paul ;
Madame TIMSIT Christelle à Madame LUCIANI Emmanuelle ;
Monsieur MONDOLONI Jean-Martin à Monsieur PAOLI Jean-François ;
Madame ALBERTELLI Viviane à Monsieur MORGANTI Julien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2311-1et R2311-9 ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2024/MAI/01/41 en date du 30 mai 2024 portant ouverture Autorisation de Programme et Crédits de Paiement- Régie Autonome des Parcs et Stationnements ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 8 avril 2025 ;

Considérant la construction d'un nouveau parking sur le site Saint François ;

Considérant le montant prévisionnel de cette opération arrêté au stade du Budget Primitif 2025 à 500 000€, ne comprenant actuellement que des crédits pour réaliser les premières études et l'acquisition du foncier ;

Considérant le caractère pluriannuel de cette opération.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Didier GRASSI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité des votants, Monsieur Jean ZUCCARELLI, Monsieur Jean-François PAOLI, Madame Hélène SALGE et Monsieur Julien MORGANTI ayant vote contre

Article 1er:

- **Procède** à la clôture de l'Autorisation de Programme : CAPOCHJA

Article 2 :

- **Procède** à l'ouverture de l'Autorisation de Programme : STFRANCOIS

Article 3 :

- **Décide** de fixer les crédits de paiement comme suit :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT -BUDGET PRIMITIF -EXERCICE 2025										
CODE AE	LIBELLE	AP VOTEE	REVISION AP EXERCICE N	TOTAL AE VOTEE	Réalisé	CP2025	CP2026	CP2027	CP2028	CP2029
2024- CAPOCHJA	REALISATION PARKINGCAPOCHJA	7 000 000,00	-6 938 650,00	61 350,00	61 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2025- ST FRANCOIS	REALISATION PARKING STFRANCOIS	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00	400 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00

Article 2 :

- **Décide** de procéder à la clôture des AP/CP : RPALAIS

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 15/04/2025

Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.